

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 19/06/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRÉ Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre.

Étaient absents: MAUGRION Sophie

Avaient donné pouvoir: COSTES-ROBLES Christelle à BAHUT Cécile, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, BUSCATO Thierry à MARTINS Emmanuel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 25  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre :  
Abstention :

**OBJET : DELIBERATION N°2024-85 – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LE POINT D'ACCUEIL JEUNESSE ET LE COLLEGE DE SAINT-JORY**

M. GUERRERO, rapporteur, explique qu'une convention entre le Point d'Accueil Jeunesse et le Collège « Simone VEIL » est nécessaire afin de fixer les règles d'intervention hebdomadaires du PAJ.

Ces interventions s'inscrivent dans le cadre de la politique éducative de Saint-Jory, et ont pour objectif des ouvertures culturelles sur des temps variés. Cette action a pour objectif des ouvertures culturelles sur des temps d'action variés. Elle doit également faciliter le lien entre le PAJ et les jeunes. Cette convention prendra effet à compter du 7 novembre 2024 jusqu'au 18 juin 2027.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**VALIDE** le projet présenté entre le PAJ et le collège « Simone VEIL »

**APPROUVE** les termes de la convention telle qu'annexée à la présente

**AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.


Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 10 JUIL. 2024

  
Le Maire, Victor DENOUVION



  
Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS